

# COMMUNE DE BARON

## COMPTE RENDU SEANCE DU 17 AVRIL 2014

L'an deux mil treize le dix-sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Monsieur Christian **PETIT** Maire

Présents : Mesdames : Virginie **BRICE**, Alice **DALEIRAC**, Patricia **PERRIER**,  
Emmanuelle **ROME**,  
Messieurs : Olivier **COULET**, Edmond **DOROCQ**, Roland **DUMAS**, Didier  
**PASCAL**, Romain **PASCAL**,

Absent excusé : Michel **PEYDRO**,

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du comité. Virginie BRICE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### **1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU CM DU 30-03-2014**

Approbation à l'unanimité

### **2 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2014**

La commission des finances a travaillé sur les budgets 2014 et les propose au vote du Conseil Municipal

**CCAS** : les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 59.00 €uros.

Accord à l'unanimité.

### ***LES ATELIERS DE BARON***

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 90 784 €uros

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : 62 182 €uros

Accord à l'unanimité.

### **BUDGET COMMUNAL**

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 457 981 €uros

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : 350 712 €uros

Accord à l'unanimité.

### **3 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un crédit de 3 000 € a été voté au budget pour les subventions. Cette somme doit être ventilée aux diverses associations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de répartir les subventions comme suit:

Club de l'Arque	250€	
APE les Escoules	200€	
L'Aphyllanthe	300€	
Comité des Fêtes	1 000€	
ABA	250€	
Entre-aide œcuménique	100€	
Société de chasse	200€	+ 500€
Association des maires du Gard	100€	
Total	2 900€	

Approbation à l'unanimité

#### **4 – DELEGATION DE POUVOIR DU MAIRE AUX ADJOINTS**

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à compter du 17 juin 2013, décide à l'unanimité et pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations réglementaires (voir délibération) :

#### **5 – ANNULATION DE LA DELIBERATION 2014-27 INDEMNITES AUX ADJOINTS**

Monsieur le Maire fait savoir au le Conseil Municipal que suite à une remarque de Monsieur le Préfet relative à la délibération n° 2014-27, il convient de l'annuler car elle a été votée avant de prendre les arrêtés de délégations de pouvoir aux adjoints.

Approbation à l'unanimité

#### **6 – DELIBERATION INDEMNITES AUX ADJOINTS**

Suite aux arrêtés de délégations de pouvoir aux adjoints du 9 avril 2014 le conseil municipal décide d'allouer à l'unanimité le taux maximum des indemnités aux d'adjoints.

Approbation à l'unanimité

#### **7 – DELIBERATION ATTRIBUTION RECUPERABLE BUDGET ATELIER**

Suite au vote du budget 2014 des Ateliers il apparait un déficit de fonctionnement de 45 784 €, pour l'équilibre de ce budget la mairie versera en 2014 une subvention récupérable dès que les finances du budget annexe le permettent.

Accord à l'unanimité

#### **8 – DELIBERATION LOCATION PARCELLE COMMUNALE**

Monsieur le Maire présente aux conseillers une demande de Mr d'Herbais de Thun Claude relative à une location de place de stationnement

Le Conseil Municipal lui propose un contrat de location 3, 6, 9 ans

Entretien à sa charge, libre accès au compteur d'eau de la bergerie.

Proposition d'un loyer de 120€/an terme à échoir.

Le conseil municipal donne toute latitude au maire pour réaliser les documents nécessaires à cette location.

## **9 – DELIBERATION POUR RENOUVELLEMENT DU CCID**

Commissaires domiciliés hors du village :

Titulaire : BOUSQUET Gérard 30700 FOISSAC  
MAURIN BRUNO 30720 RIBAUTE les TAVERNES,  
Suppléant : FABRE Patrick 30700 FOISSAC  
CAPEAU Christophe 30700 FOISSAC,

Propriétaire de bois et forêt :

Titulaire : DUMAS Roland  
FRESPUECH Marie  
Suppléant : FABRE Éric  
ROME Claude

Autres commissaires

Titulaires : AGNIEL Colette, DIDRAT Nicole, DOROCQ Edmond, FABRE Régis, GIRARD  
Ludivine, JUIN Annie, NAU Sandrine PASCAL Didier,  
Suppléant : AFFLATET Robert, AUSSOURD Sylvie, BOISSIER Aline, COULET Olivier,  
DEHAN Claude, MARREL Daniel, PERRIER Patricia, PONTON Patrick

Approbation à l'unanimité

## **10 – DEVIS ENTREPRISE MISE EN DISCRETION RESEAU ET ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis relatifs à l'enfouissement du réseau France télécom et éclairage public

Montant TTC du marché	59 127€	
CEGELEC	45 528,25€	-13 598,75€
VALETTE	53 806,10€	- 5 320,90€
SPIE	50 258,46€	- 8 868,54€

Aux vues des propositions, l'entreprise CEGELEC, la mieux disante est présélectionnée. Cependant l'entreprise DOROCQ située sur la commune de BARON qui n'avait pas été contactée pour la partie éclairage public doit soumissionner rapidement pour ce poste EP, montant du marché 23 453.90€.

La décision définitive sera prise dans les meilleurs délais.

## **11 - QUESTION DIVERSE.**

- Référencement des rues
- CCPU : Jean Luc Chapon est réélu à la présidence, 14 Vice-présidents. Christian Petit garde la Vice-présidence Tourisme – Très Haut Débit

La secrétaire  
Virginie BRICE

Le Maire  
Christian PETIT